

Contrat de certification I.Cert

Certification de personnes diagnostic immobilier

Une équipe pour vous accompagner

Une équipe de chargés de certifiés est disponible pour vous accompagner dans vos démarches de certification.

02 90 09 35 02

Cadre réservé à I.Cert

Contrat numéro

Entre le candidat demandeur de la certification (à compléter obligatoirement)

☐ Mme	☐ M.
Nom	
Prénom	
Né(e) le	
Adresse personnelle	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
E-mail professionnel	
E-mail personnel	

L'employeur du candidat à la certification (le cas échéant)

Raison sociale (dénomination)	
SIRET	
Adresse de la société	
Code postal	
Ville	

Représenté par

☐ Mme	☐ M.
Nom	
Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Portable	
E-mail	

Coordonnées – Ministère / ADEME / SI-AMIANTE (à compléter obligatoirement)

Veuillez nous indiquer une adresse e-mail valide qui sera transmise à l'Annuaire des diagnostiqueurs. Cette adresse doit être identique à celle que vous souhaitez utiliser lors de la création de votre compte sur l'Observatoire DPE-AUDIT et SI-AMIANTE. Pour pouvoir transmettre vos DPE et vos AUDITS sur l'Observatoire, l'adresse e-mail saisie doit correspondre à l'adresse email enregistrée dans l'Annuaire des diagnostiqueurs	
Adresse e-mail	
Téléphone (affichage sur l'annuaire du ministère en ligne)	

Société à facturer si différente de l'employeur pour la prise en charge des examens de certification initiale (hors rattrapage)

Raison sociale (dénomination)	
SIRET	
Adresse de la société	
Code postal	
Ville	

Représenté par

☐ Mme	☐ M.
Nom	
Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Portable	
Email	

ET I.Cert, SIRET 500 764 741 000 38, dont le siège social est : Immeuble Pentagone 2 - 6 rue d'Ouessant – 35760 SAINT-GREGOIRE, représenté par la direction générale d'I.Cert :

Objet du contrat : le candidat sollicite I.Cert afin de procéder à son évaluation sur sa conformité au dispositif de certification des diagnostiqueurs immobiliers, dans le cadre réglementaire faisant l'objet de l'article L.271-6 du code de la construction et de l'habitation.

Coordonnées

En cas d'absence de coordonnées valides (courrier, mail ou téléphone), I.Cert sera dans l'impossibilité d'assurer le suivi des certificats.

Toute modification professionnelle ou personnelle : changement d'adresse, changement d'employeur, démission, arrêt d'activité temporaire ou définitif... doit être signalée à I.Cert dans les plus brefs délais.

Domaine	1 Certification initiale	2 Extension	3 Renouvellement	4 Transfert
Gaz	☐		☐	☐
Electricité	☐		☐	☐
Plomb sans mention (CREP)	☐		☐	☐
Plomb avec mention* (DRIPP-CAT)	☐	☐	☐	☐
Termites métropole	☐		☐	☐
Termites outre-mer	☐		☐	☐
DPE sans mention** En centre d'examen uniquement	☐		☐	☐
DPE avec mention * (**) En centre d'examen uniquement	☐	☐	☐	☐
Audit énergétique** En centre d'examen uniquement		☐	☐	☐
Amiante sans mention	☐		☐	☐
Amiante avec mention*	☐	☐	☐	☐
Lieu (pour les examens hors DPE et audit énergétique)	100% distanciel	☐	Centre d'examen	☐
Informations complémentaires	<i>I.Cert doit pouvoir prendre connaissance de tout besoin particulier (Situation de handicap, langue, impératif...) afin de pouvoir y répondre.</i>			

* La réussite à un examen de certification « avec mention » entraîne, le cas échéant, le retrait d'un certificat « sans mention » déjà en cours de validité sur le même domaine. Cette disposition évite toute double certification.

** Pas d'examen en cas de renouvellement de certification DPE et audit énergétique.

Renouvellement et fin de validité du certificat :

Le renouvellement de la certification (dont DPE et Audit) doit être formalisé par un contrat signé et réglé avant l'échéance de la certification en cours. À défaut de contractualisation et de règlement dans les délais impartis, le candidat doit repasser l'examen dans les conditions d'une certification initiale, sans reconnaissance des évaluations antérieures.

Sauf pour le domaine DPE et Audit, dans le cas où la démarche de renouvellement de certification a été entamée, mais que la décision de renouvellement de certification n'a pas été prise avant la fin de la validité du certificat en cours, la contractualisation de renouvellement de certification passe automatiquement en certification initiale. Seuls des prérequis de certification initiale peuvent être réclamés en sus ou complément de ceux fournis pour le renouvellement de certification.

Cadre réservé à I.Cert	
Dans le cas de la certification initiale, absence de certificat pour le(s) thème(s) demandé(s) chez un autre organisme certificateur.	☐
Pour le domaine DPE : absence de retrait dans un délai de 18 mois. Pour l'audit énergétique : absence de retrait dans un délai de 6 mois.	☐
Visa	
Date	
Sans objet	☐

Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs et modalité de paiement de la certification diagnostiqueurs immobiliers sont renseignés dans la fiche tarifaire CPE DI FC 07 en vigueur ainsi que dans nos conditions générales de vente disponibles sur notre site www.icert.fr.

Signatures

Par sa signature, le candidat et son employeur attestent avoir pris connaissance et acceptent, sans réserve **la déclaration d'engagement** (page suivante) et les **conditions générales de vente**, le **régime financier**, les **règles d'utilisation du logo et de la marque I.Cert** ainsi que **les règles générales et spécifiques de certification diagnostiqueurs immobilier** disponibles sur notre site www.icert.fr : CPE DI DR 06 - Dispositif de certification des diagnostiqueurs immobilier.

Pour le candidat	Pour l'entreprise	
Prénom/ NOM	Représenté par l'employeur (Prénom/ NOM/ Fonction)	
Fait le :	Fait le :	
Signature	Signature (par une personne dûment autorisée à signer au nom de l'entreprise)	Cachet (facultatif)
<i>Ci-dessus, une image de signature numérisée peut être introduite.</i>	<i>Ci-dessus, une image de signature numérisée peut être introduite.</i>	
Pour I.Cert		
Représenté par (Prénom/ NOM)		
Fonction		
Fait le :		
Signature		

Cas particulier des demandes d'examens à distance : Par sa signature, le candidat et son employeur attestent avoir sollicité I.Cert pour la réalisation d'examens de certification à distance conformément au « Guide utilisateur des examens à distance (GEN PR 03 disponible sur notre site www.icert.fr) » et en accepter l'accès aux données et informations personnelles du candidat : partage de son écran, de son microphone et de sa webcam pendant la session d'examen, conservation des données enregistrées pendant une période de huit mois sur les serveurs de Managexam.

Déclaration d'engagement

Mon employeur et moi-même nous engageons à :

- a) demander la certification sur le périmètre précisé dans le présent contrat ;
- b) communiquer, le cas échéant, toutes informations à même de démontrer objectivement la conformité aux prérequis ;
- c) respecter les règles de certification édictées par I.Cert dans le cadre de la certification de personnes diagnostiqueurs immobilier ;
- d) prendre en compte les évolutions du dispositif de certification de personnes ;
- e) respecter les décisions qui seront prises par I.Cert, conformément aux procédures de certification, aux exigences du référentiel et aux résultats des évaluations ;
- f) faciliter la réalisation des évaluations au cours des phases d'attribution du certificat et dans les phases de surveillance ;
- g) respecter la confidentialité des informations dont j'aurai connaissance dans le cadre du passage de mes examens de certification, et dans ce contexte à ne pas prendre part à des pratiques frauduleuses ;
- h) respecter les règles de communication de la certification de personnes, définies dans le règlement de la marque qui est communiqué, une fois la certification de personnes obtenue ;
- i) ne pas faire référence à l'accréditation d'I.Cert ;
- j) faire parvenir à I.Cert, toutes informations nécessaires à mon évaluation, tout document demandé et notamment le récapitulatif des réclamations et plaintes de nos clients, ainsi que tous documents utiles et nécessaires au bon déroulement de la surveillance ;
- k) communiquer à I.Cert sans délai toute modification relative à mon statut professionnel : changement de coordonnées, d'employeur... ;
- l) ne pas être titulaire d'une certification pour un même domaine dans un autre organisme ;
- m) informer I.Cert sans délai d'éléments pouvant affecter ma capacité à satisfaire aux exigences de ma certification ;
- n) dans l'hypothèse où un retrait du certificat serait prononcé par I.Cert, à cesser de me prévaloir de la certification de personnes et à supprimer toute référence à cette certification dans toutes les formes de communication utilisées.

Mon employeur et moi-même déclarons avoir pris connaissance :

- du processus de certification et des règles de certification de personnes diagnostiqueur immobilier disponibles sur le site Internet d'I.Cert www.icert.fr (conditions d'accès à la certification, conditions de réussite, conditions de suspension, conditions de retrait de certification...);
- des conditions générales de ventes disponibles sur le site Internet d'I.Cert www.icert.fr et à en accepter le contenu ;
- des modalités d'appels.